

SÉANCE RÉGULIÈRE (6 décembre 2021)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 décembre 2021 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin
Siège #2 - Win Le Phan
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

275-12-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

276-12-2021

3.1 - Séance régulière du 15 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 15 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021 soit adopté.

277-12-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 22 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

278-12-2021

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à novembre 2021 totalisant 147 324,83 \$ (Folio 350188) et 28 505,92 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13626 à # 13694 inclusivement, par prélèvement bancaire #183 à # 184 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La greffière-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de novembre 2021

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de novembre 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La greffière-trésorière présente le suivi du budget au 30 novembre 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.4 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil reçues, soit celles de M. Stéphane Auclair, Mme Isabelle Paquet et Mme Win Le Phan.

4.5 - Dépôt du registre public des déclarations des dons et autres avantages

La greffière-trésorière dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1). Cet extrait ne comporte aucune déclaration pour l'année 2021.

4.6 - Dépôt des rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI

Dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

279-12-2021

4.7 - Vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal ordonne à Mme Dominique Lamarre, greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, soit tous les immeubles ayant des taxes municipales de 2019, en tout ou en partie, non payées.

280-12-2021

4.8 - Demande de don et commandite - Salon des artisans 2021

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la réalisation des activités du *Salon des artisans 2021* le 28 novembre 2021; ATTENDU que cette activité est très appréciée par les citoyens de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que l'édition 2021 a connu son plus fort achalandage depuis sa création, il y a 10 ans;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à la 10e édition du Salon des artisans ainsi que pour l'édition 2022 de la façon suivante:

- impressions en couleur et un publipostage à l'ensemble de la Municipalité,
- location du centre communautaire, incluant les services de montage et démontage, sans aucun frais.

281-12-2021

4.9 - Affectations pour l'année 2021

ATTENDU que le conseil désire affecter un montant de 4 000 \$ pour le matériel roulant de la Municipalité;

ATTENDU que le conseil désire affecter un montant de 2 000 \$ pour les entretiens majeurs du pont couvert Perrault et de la halte routière;

ATTENDU que le conseil désire affecter un montant de 5 000 \$ pour la sécurité civile, en cas de sinistre;

ATTENDU que tous ces montants sont disponibles;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter les montants suivants:

- 4 000 \$ pour le matériel roulant
- 2 000 \$ pour le pont couvert Perrault et la halte routière
- 5 000 \$ pour la sécurité civile.

282-12-2021

4.10 - Appropriation du surplus non affecté

ATTENDU qu'un montant de 29 592 \$ provenant de la subvention COVID du gouvernement provincial était prévu au budget 2021, mais que cette somme a été attribuée à l'année financière 2020 lors de la vérification comptable des états financiers 2020;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins approprie une somme de 29 592 \$ de son surplus accumulé non affecté pour les fins de son équilibre budgétaire 2021.

283-12-2021

4.11 - Réalisation complète de l'objet des règlements

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de novembre 2021.

6 - LÉGISLATION

284-12-2021

6.1 - Projet de règlement 2004-71-39 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan - avis

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philibert souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain afin d'agrandir celui-ci sur une superficie de 2,84 hectares;

ATTENDU la décision favorable rendue par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), dossier 429917, le 8 septembre 2021, excluant une superficie de 2,79 hectares de la zone agricole permanente;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philibert demande à la MRC de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de redéfinir les limites de son périmètre urbain;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan doivent donner, par résolution, leur avis sur ce projet de règlement dans un délai maximum de 20 jours;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un avis favorable à la MRC de Beauce-Sartigan concernant le projet de règlement 2004-71-39 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de modifier les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Philibert.

285-12-2021

6.2 - Adoption / Règlement numéro 305-164A-2021 modifiant le règlement de zonage

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 305-164A-2021.

RÈGLEMENT NO 305-164A-2021 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le règlement 305-164A-2021 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 24. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 20 h 53.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

286-12-2021

8.1 - Assistance technique pour étapes préliminaires au raccordement d'un nouveau puits - soumission

ATTENDU que la Municipalité désire obtenir des services professionnels pour l'assister à travers les différentes démarches qui pourraient mener au raccordement et à l'aménagement d'un nouveau puits d'eau potable municipale; ATTENDU que le mandat est constitué de différentes étapes, décrites à l'intérieur de la soumission de Stantec datée du 13 septembre 2021;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat à Stantec selon la proposition du 13 septembre 2021, en retranchant l'étape de *Compilation et interprétation des analyses d'eau*, pour un total avant les taxes de 13 245 \$.

287-12-2021

8.2 - Travaux de réfection de la 1re Avenue - octroi

ATTENDU que l'ouverture des soumissions publiques pour les travaux de réfection de la 1re Avenue a eu lieu le 9 novembre 2021; ATTENDU qu'ARPO Groupe-Conseil a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU l'aide financière du gouvernement du Québec provenant du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) octroyée pour ce projet;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Giroux & Lessard Ltée, pour les travaux de réfection de la 1re Avenue, au prix de 2 964 069,95 \$, incluant les taxes; QUE le document d'appel d'offres, incluant les addenda, fasse partie intégrante du contrat; QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la modification au règlement d'emprunt no. 294-2021.

288-12-2021

8.3 - Travaux de réfection de la 1re Avenue - contrôle qualitatif des matériaux - octroi

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation réalisé pour le contrôle qualitatif des matériaux pendant les travaux de réfection de la 1re Avenue; ATTENDU qu'ARPO Groupe-Conseil a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU que ces dépenses sont admissibles à l'aide financière du gouvernement du Québec provenant du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) octroyée pour la réfection de la 1re Avenue;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Englobe, pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection de la 1re Avenue, au prix de 49 983,80 \$, avant les taxes applicables; QUE le document d'appel d'offres, incluant les addenda, fasse partie intégrante du contrat; QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la modification au règlement d'emprunt no. 294-2021.

289-12-2021

8.4 - Surveillance des travaux de réfection de la 1re Avenue - appel d'offres public

ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à la réalisation du document d'appel d'offres pour la surveillance des travaux de renouvellement des conduites de la 1re Avenue; ATTENDU que cet appel d'offres soit transmis par le service du SEAO; ATTENDU qu'un comité de sélection doit être formé pour l'analyse des soumissions à recevoir; ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres; ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission; ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 3 février 2022 à 9 h;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le document d'appel d'offres pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de renouvellement des conduites de la 1re Avenue, comme présenté; QUE le présent appel d'offres public soit publié; QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres et la responsable de la formation du comité de sélection.

290-12-2021

8.5 - Campagne de mesures des débits - Avizo

ATTENDU que les travaux de chemisage des conduites de la 30e Rue et de la 1re Avenue Sud ce sont terminés en 2021; ATTENDU que la Municipalité doit maintenant terminer sa campagne de mesures des débits, avant et après les travaux de chemisage, afin de compléter son plan de gestion des débordements exigé par le ministère de l'Environnement; ATTENDU que la compagnie Avizo qui avait le contrat des mesures des débits a remis à jour ses coûts, puisque le contrat datait de mars 2018; ATTENDU que ces travaux sont admissibles à la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ajustement des coûts pour terminer la campagne de mesures des débits selon la proposition du 1er décembre 2021 d'Avizo, pour une somme de 12 013,44 \$, avant les taxes applicables.

9 - QUESTIONS DIVERSES

291-12-2021

9.1 - Escouade Canine - renouvellement entente pour 2022

ATTENDU que l'Escouade Canine MRC 2017 a fait parvenir à la Municipalité son offre de renouvellement des services animaliers pour 2022;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, pour signer l'entente avec l'Escouade Canine pour l'année 2022.

292-12-2021

9.2 - Route de la Beauce - glisseur sur rail

ATTENDU que la halte routière du pont Perrault de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins fait partie des sites sélectionnées par Destination Beauce pour recevoir les bornes du miracle de la Route de la Beauce;

ATTENDU qu'une infrastructure ludique est également installée par Destination Beauce à chaque arrêt de la Route de la Beauce;

ATTENDU que pour la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, l'infrastructure ludique fournie par Destination Beauce est un glisseur sur rail; module de jeu pour enfants;

ATTENDU que le glisseur sur rail sera installé en 2022;

ATTENDU que le coût du glisseur sur rail est entièrement défrayé par Destination Beauce, toutefois il est demandé à la Municipalité de procéder à la préparation et à l'aménagement du terrain permettant de recevoir le module de jeu et d'installer des bordures autour de l'aire de jeu;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à Destination Beauce :

QUE l'emplacement sélectionné pour le glisseur sur rail, près du bloc sanitaire, convient à la Municipalité;

QUE la Municipalité procédera, en 2022, à la préparation et à l'aménagement du terrain afin que le module de jeu puisse y être installé;

QUE la Municipalité installera des bordures autour de l'aire de jeu au coût de 3 061 \$, avant les taxes.

293-12-2021

9.3 - Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins approuve les dépenses d'un montant de 23 859,96 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

294-12-2021

9.4 - Nomination d'un procureur pour la Cour municipale en 2022

ATTENDU que la Municipalité doit mandater son ou ses procureurs à la Cour municipale commune de la Ville de St-Georges pour l'année 2022;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confier, pour l'année 2022, le mandat de représentants de la municipalité auprès de la Cour municipale commune de la Ville de St-Georges à la firme Caïn, Lamarre, S.E.N.C.R.L.;

DE transmettre la présente résolution à la greffière de la Cour municipale commune de Ville de Saint-Georges.

295-12-2021

9.5 - Responsable des travaux publics - Échelon 2022

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le responsable des travaux publics, M. Benoît Moncion, soit à l'échelon 7 de son échelle salariale, dès le 1^{er} janvier 2022.

296-12-2021

9.6 - Embauche des surveillants pour la patinoire et entretien

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'employés afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale; ATTENDU que des employés de l'an dernier ont manifesté leur intérêt à revenir cette année pour le temps des Fêtes et pour combler certaines plages horaires

pendant fins de semaine de l'hiver;
ATTENDU que la Municipalité est toujours à la recherche de personnes pour combler les horaires de surveillance après le temps des Fêtes;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de MM. Édouard Maheu, William Labrecque et David Bolduc pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2021-2022, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;
DE confirmer l'embauche de M. Richard Bolduc comme remplaçant occasionnel pour l'entretien et la surveillance de la patinoire et pour la surveillance des plateaux au gymnase;
DE mandater le responsable aux loisirs, M. Jérémy Bernard, afin de signer les contrats de travail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins

297-12-2021

9.7 - Tourisme Chaudière-Appalaches - adhésion 2022

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, pour l'année 2022, l'adhésion de la Municipalité ainsi que celle pour le pont Perrault à Tourisme Chaudière-Appalaches pour les inscriptions au guide touristique et au site internet au coût de 502,20 \$, avant les taxes applicables.

298-12-2021

9.8 - Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

299-12-2021

9.9 - Offre d'achat pour le 2780-2790, 1re Avenue

ATTENDU qu'une promesse d'achat pour la vente de l'immeuble situé au 2780 - 2790, 1re Avenue a été reçue le 6 décembre 2021;
ATTENDU que cette promesse d'achat est valide jusqu'au 13 décembre 2021 à 21 h 00;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une contre-offre aux acheteurs au montant de 145 000 \$.

300-12-2021

9.10 - Contrat de courtage - renouvellement 3 mois

ATTENDU que le contrat de courtage exclusif pour vente d'un immeuble avec Martin Breton de Royal LePage de L'Érable à pris fin le 30 novembre 2021;
ATTENDU que celui-ci offre à la Municipalité de prolonger son contrat pour une période supplémentaire de 3 mois aux mêmes conditions;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte de prolonger le contrat de courtage exclusif pour la vente du 2780 - 2790, 1re Avenue avec Martin Breton de Royal LePage de L'Érable pour une période de 3 mois, aux mêmes conditions que le contrat ayant pris fin

le 30 novembre 2021;

QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, soit nommée pour signer ce contrat pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

301-12-2021

9.11 - Motion de félicitations - Marcel Busque

ATTENDU que M. Marcel Busque a été conseiller pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pendant 23 ans;
ATTENDU que les élus actuels souhaitent souligner l'apport remarquable de M. Busque à l'administration de la Municipalité pendant ces 23 années;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit adoptée une motion de félicitations pour M. Marcel Busque;
QU'une plaque honorifique lui soit remise.

302-12-2021

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 15.

Alain Veilleux
Maire

Dominique Lamarre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Veilleux
Maire